

FRANCE - Débat général

Lundi 21 août 2023 / 15h00 – 18h00

Madame la Présidente,

[La France s'associe à l'intervention prononcée par l'Union européenne. Je souhaiterais ajouter quelques éléments à titre national].

Tout d'abord, je tiens à saluer la présidence sud-coréenne de cette neuvième conférence des Etats parties au Traité sur le commerce des armes, et à l'assurer du plein soutien de la délégation française en vue des travaux de cette semaine.

La France s'est engagée en faveur du Traité sur le commerce des armes dès le lancement du processus de négociations qui a permis son adoption. Ce Traité s'est depuis imposé comme un des mécanismes les plus précieux pour mieux encadrer les transferts internationaux d'armements. Les constats qui avaient présidé à sa négociation sont toujours valides : Une plus grande transparence, une compréhension commune et un meilleur contrôle par les Etats des transferts demeurent des impératifs indiscutables, de même qu'une lutte accrue contre les trafics et détournements d'armes. Alors que le TCA entre dans sa dixième année, il demeure un instrument unique, vivant et incontournable de coopération pour promouvoir un meilleur encadrement et une meilleure transparence des transferts d'armes classiques. La France reste ainsi mobilisée pour concourir à la réalisation de ces objectifs toujours pertinents.

Le TCA inscrit dans ses principes le droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu à tous les États à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, ainsi que le respect de l'intérêt légitime reconnu à tout État d'acquérir des armes pour exercer son droit de légitime défense et d'exporter et importer des armes en ce sens. C'est parce qu'il préserve le droit à la légitime défense que le TCA constitue un instrument utile et pragmatique pour mieux encadrer les transferts internationaux d'armements et, in fine, parviendra à atteindre ses buts en contribuant à la paix, la sécurité et la stabilité internationales et en réduisant la souffrance humaine.

La France prend en outre une part active aux groupes de travail du Traité, qui ont permis cette année des échanges substantiels. Nous souhaitons continuer à nourrir les réflexions qui se tiennent dans cette enceinte, notamment en y faisant une part plus importante aux experts. La mise en œuvre du Traité peut aussi être rendue plus efficace en prenant en compte l'apport potentiel de l'ensemble des parties prenantes, Etats, organisations multilatérales et régionales, organisations non gouvernementales et secteur privé.

L'universalisation du Traité doit continuer à progresser, pour renforcer son statut de norme internationale en matière de régulation du commerce des armes.

La délégation française se tient à votre disposition, Madame la présidente, pour contribuer au succès de cette conférence.

Je vous remercie./.